

rejeté

SÉNAT

le 19 décembre 1972.

Première session ordinaire de 1972-1973.

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT, EN DEUXIÈME LECTURE,

tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 2708, 2732 et in-8° 713.
2^e lecture, 2794, 2795 et in-8° 755.

Sénat : 1^{re} lecture, 116, 139 et in-8° 61 (1972-1973).
2^e lecture, 192.